



UNIVERSITÄTS-
BIBLIOTHEK
PADERBORN

Universitätsbibliothek Paderborn

Petri Castellani Magni Franciæ Eleemosynarii Vita

Galland, Pierre

Parisiis, 1674

Le Second Sermon Funebre faict & prononcé és obseques & enterrement
du feu Roy treschrestien François premier de ce nom en l'Eglise saint
Denys le vingt & quatriesme jour de May mil cinq cens ...

urn:nbn:de:hbz:466:1-14617



LE SECOND SERMON

Funebre faict & prononcé és ob-
seques & enterrement du feu
Roy treschrestien François pre-
mier de ce nom en l'Eglise sainct
Denys le vingt & quatriesme jour
de May mil cinq cens quarante-
sept.

E *Xurge, Domine, adjuva nos, & redi-* Psal. 43.
me nos propter nomen tuum. Lievetoy,
Seigneur, aide nous, & nous retire à toy,
à cause de ton nom, qui a esté donné par
l'ange annonciateur du mystere de l'incar-
nation, Sauveur, ou Saluation. C'est la Matt. 1.
Luc. 1.
voix de la synagogue au vieil testament,
implorant sa redemption en nostre Sei-
gneur Iesus Christ. C'est la nostre, pour
nous tirer de la tristesse de la mort, adres-
sée au mesme Seigneur Iesus Christ. Car
comme la desobeissance de l'homme a
amené le peché, & le peché la mort, pour
peine, ainsi la grace de Dieu est la vie eter-
nelle en Iesus Christ nostre Seigneur.
Gratia autem Dei vita aeterna in Christo Iesu Rom. 6.
Apoc. 3.

Domino nostro. Laquelle grace est de celuy qui dit qu'il bat à nostre porte, & qui, si nous luy ouvrons, entrera vers nous, & fera avec nous. C'est celle qui nous donne victoire contre la tentation & la mort, qui vainc la repugnance de la chair, & donne gloire à l'infirmité, comme tesmoigne de foy l'Apostre des Gentils saint Pol: *Ne*

2. Co.
rinth. 12. *magnitudo revelationum extollat me, datus est mihi stimulus carnis meae, angelus satanae, qui me colaphiset. Propter quod ter Dominum rogavi ut discederet à me; & dixit mihi: Sufficit tibi gratia mea. Nam virtus in infirmitate perficitur.* A fin que la grandeur des revelations ne m'eslevast, m'a esté donné l'esguillon de ma chair, l'ange de satan qui me colaphise. Pourquoy j'ay trois fois prié le Seigneur qu'il me l'ostast; & il m'a dict: Ma grace te suffit. Car la vertu est parfaite en l'infirmité. Et par ainsi se glorifie en l'infirmité de ce corps avec la grace: en laquelle grace nous avons en une mort naturelle le passaige à une vie permanente & éternelle, meilleure infiniment que la vie de ce monde. Et nous est ceste grace ouverte par la croix & la passion de nostre Seigneur Iesus-Christ, envoyé par son Pere en ce monde prendre nostre chair expressément pour cest effect. La croix est la clef de la maison de David, en Isaie

XXII. chapitre, repetée en l'Apocalypse III. *Ponam clavem domus David super humerum ejus; & aperiet, & nemo claudet; & claudet, & nemo aperiet; & erit in solium gloriæ domus patris sui.* Je mettray la clef de la maison de David sus son espaule, & ouvrira, & nul ne clorra; & clorra, & personne n'ouvrira; & fera au siege royal de la gloire de la maison de son pere. L'administration de ces clefs, le lier & deslier, clorre, fermer, remettre, retenir par le merite de la passion de Iesus, en la communication des sacremens, en la jurisdiction spirituelle, a esté donnée aux Apostres & leurs succeffeurs ministres de l'Eglise, en la vigueur & exploict du regne nouveau admirable & perpetuel, regne de grace, regne de paix & de vie, introduict par la croix, au lieu du regne de mort establi par Adam, & de peché; ainsi qu'il a esté predict en la Loy & par les Prophetes, annoncé par les anges, tesmoigné des Evangelistes & Apostres. Pour cela dict l'Ange à la Vierge: *Dabit illi Dominus Deus sedem David patris sui, & regnabit in domo Iacob in æternum, & regni ejus non erit finis.* Le Seigneur Dieu luy donnera le siege de David son pere, & regnera en la maison de Iacob perpetuellement, & n'aura son regne aucune fin. Or la maison de Iacob

Matth. 16. 18.

Ioh. 20. 7.

Luc. 1. 32.

Dan. 7.

Mich. 4.

Esa. 2.

R

*Matt. 3.
Luc. 3.*

*Matt. 8.
Luc. 13.*

n'est que la maison des fideles & des enfans de promesses & esleuz ; & sommes enfans d'Abraham & de promesse, en la foy de Christ, selon le tesmoignage de l'epistre aux Romains & aux Galates, sulcitez des pierres d'infidelité & gentilité, ainsi que le reproche le Precurseur de Iesus Christ à ceulx de la circoncision. Nous sommes ceulx desquels Iesus Christ a predict en son evangile, qui sommes venus d'Orient & Occident, de Septentrion & Midi, habiter avec Abraham, Isaac, & Iacob ; & ont esté chassés & mis dehors les enfans du regne, pource que aux esleux de Iesus Christ est la circoncision vraye & interieure, qui fait les vrais & interieurs Iuifs ; dont l'Apostre a parlé aux Romains second chapitre ; comme il a de la vraye succession & lignée d'Abraham par la foy au quatriesme, & aux Galates troisieme & quatriesme. Ce regne a esté figuré en Daniel deuxiesme chapitre, au songe de Nabugodonosor, auquel il semble que la statue qui avoit la teste d'or, les bras & l'estomach d'argent, le ventre & les cuisses de cuyvre, les jambes de fer, les pieds de fer & de terre cuiete, fut abbatue & cassée, & fraquassé or, argent, cuyvre, fer & terre par une pierre qui fut coupée de la montaigne sans aucunes mains & que ce.

ste pierre croisse si grande qu'elle occupe
 le ciel & la terre. Par ceci estant signifié
 le regne de Iesus Christ, non seulement
 en ce siecle, mais en l'autre. Ce regne a
 esté figuré en l'histoire de Hester, par les
 lettres de mort données contre les Iuifs à
 la persuation d'Aman, revoquées par le
 Roy Assuere, & anticipées d'autres let-
 tres de vie & de joye pour les Iuifs. Les-
 quelles lettres de mort en la rigueur de la
 loy sont entenduës par saint Pol : *Quod si* <sup>2. Co-
rint. 3.</sup>
ministratio mortis literis deformata &c. Les
 lettres de vie & resurrection sont predictes
 par les Prophetes, portées & annoncées
 par les Evangelistes & Apostres au nom de
 Iesus Christ : *Qui destruxit quidem mortem,* <sup>2. Ti-
mot. 1.
Ephes. 2.</sup>
illuminavit autem vitam & incorruptionem per
evangelium. C'est l'Apostre parlant de Ie-
 sus Christ, qui a dict : *Il destruit la mort, &*
illumine la vie & incorruption par l'evangi-
le. Lequel evangile est appellé pour ceste
 cause en l'epistre aux Romains, d'ung lieu
 d'Esaie, evangile de paix & evangile de
 biens : *Quàm speciosi pedes evangelizantium* ^{Rom. 10.}
pacem, evangelizantium bona : aux Actes ^{Act. 20.}
 des Apostres, evangile de grace ; à Timo-
 thée, evangile de gloire. Les Evangelistes
 le nomment evangile de regne ; & aux <sup>1. Ti-
moth. 1.
Matt. 4.
Luc. 8.
Act. 8.</sup>
 Actes des Apostres semblablement. L'A-
 pocalypse, evangile eternal. Ainsi donc, <sup>Apoc.
14.</sup>

comme par la desobeïssance d'ung homme la mort & regne de la mort, par l'obeïssance & justice d'ung homme Iesus Christ la vie eternelle & le regne de grace, qui comprend tous les fideles ayans foy

Rom. 5. *vifve en Iesus-Christ: Sicut enim per inobedientiam unius hominis peccatores constituti sunt multi, ita & per unius obeditionem iusti constituentur multi. Vbi autem abundavit delictum, superabundavit & gratia: ut sicut regnavit peccatum in mortem, ita & gratia regnet per iustitiam in vitam æternam per Iesum Christum Dominum nostrum. Si enim unius delicto multi mortui sunt, multò magis gratia Dei & donum in gratia unius hominis Iesu Christi in plures abundavit. Sicut per unius delictum in omnes homines in condemnationem, sic per unius iustitiam in omnes homines in justificationem vitæ.* Ainsi que par la desobeïssance d'ung homme plusieurs ont esté constituez pecheurs, ainsi & par l'obeïssance d'ung seront plusieurs constituez justes. Et où a abondé le delict, la grace aussi a esté superabondante; à fin que comme le peché a regné à la mort, semblablement & la grace regne par justice à la vie eternelle par Iesus Christ nostre Seigneur. Et apres: Car comme par le delict d'ung beaucoup sont morts, beaucoup plus la grace de Dieu, en la grace d'ung homme

Iesus Christ, a esté abondante en plusieurs. Peu apres : Comme par le delict d'ung la chose est venue en tous les hommes à condamnation, ainsi par la justice d'ung est venue en tous les hommes à la justification de vie. En telle sorte avons esté condamnez par Adam à la mort, & sommes maintenant justifiez par Iesus Christ à la vie. En quoy il est manifeste combien c'est que le gain est plus grand que la perte, & la grace plus que la coulpe, comparant la vie corporelle à la vie éternelle & spirituelle, & considerant la victoire sur la mort & triomphe, & contemplant le regne de Dieu : des merveilles duquel regne, de grace, de justice, de vie, de Iesus Christ, l'Apostre, & nous avec luy, pouvons dire : *O altitudo divitiarum sapientiae & scientiae Dei, quàm incomprehensibilia sunt iudicia ejus, & investigabiles viae ejus !* O profondeur de richesses de la sapience & science de Dieu, combien sont incomprehensibles ses jugemens & ses voyes non investigables. Et à Timothée (encores qu'il se lise diversement des Grecs) *Et manifestè magnum est pietatis sacramentum, quod manifestatum est in carne, justificatum est in spiritu, apparuit angelis, praedicatum est gentibus, creditum est in mundo, assumptum est in gloria.* Et manifeste-

Rom. II.

1. Timoth. 3.

ment grand est le sacrement de pieté, qui a esté manifesté en la chair, justifié en l'esprit, a apparu aux anges, a esté presché aux gentils, a esté creu au monde, a esté
 1. Pet. 1. receu la hault en gloire. *In quem desirant angeli prospicere.* Celuy en qui desirent regarder les anges, & contempler ses mysteres & ses merveilles. Pourquoi nous disons à ceste heure: Seigneur, lieve toy, aide nous & delivre, pour l'honneur & reverence de ton nom. Et à fin que nous puissions dire davantage à l'honneur de Dieu & consolation de nous autres, pour impetrer la grace de l'Esperit consolateur, nous implorerons l'intercession de la glorieuse Vierge, & dirons *Ave.*

Messeigneurs & freres en Iesus Christ, hier nous traictasmes la partie deplorative de la mort du feu Roy & de Messeigneurs ses enfans, & à ce jourdhuy la partie consolative reste à expedier; à laquelle je me confesse estre beaucoup moins suffisant que je n'estoye à la deploration. Et semble que ce soit chose prepostere, que celuy qui ha besoing d'estre reconforté, s'entremette de vouloir reconforter les autres. Ce que j'ay entrepris toutesfois, me fiant en la bonté de nostre Seigneur, qui est la consolation & esperance des affligez, invitant & appellant à luy incessamment

ceulx qui sont trop chargez, pour les des-
charger de leur faix; auquel j'espere que
nous considerans nous mesmes en nous, &
luy en luy, & en ses promesses, il confor-
tera & vous & moy suffisamment, & con-
vertira davantage ceste abjection de cueur
& de tristesse en elevation d'esprit & en
joye, si nous tenons l'esperance que nous
avons en luy ferme comme l'ancre & as-
seurance de nostre entendement. Or est
ainsi, Messieurs, oultre le dueil raisonna-
ble concedé & loué de l'Eglise & au vieil
& au nouveau Testament pour la solennité
funebre & douleur naturelle & humaine
& moderée, que je trouve trois causes
principales du dueil indiscret que nous fai-
sons pour les morts; lesquelles sont fondées
sur opinions legieres, & ainsi induictes par
plusieurs erreurs de la vie humaine, ame-
nent souventesfois choses indignes de gens
bien advisez, mesmement de la profession
de nostre foy Chrestienne; desquelles opi-
nions la legiereté & vanité doibt avec les
causes faire detester à ung Chrestien l'ef-
fect desraisonnable de douleur & de tri-
stesse; de laquelle les causes sont (comme
j'ay dict) trois; dont la premiere est le mal
que l'on pense estre advenu à ceulx qui
sont morts; la seconde, le mal que pensent
avoir receu en leur mort ceulx qui s'en

plaignent & attristent ; & la tierce dependante & meflée aux deux premieres, qu'ils pensent qu'ils font leur debvoir de s'en douloir & plaindre comme ils font. A la verité, Messeigneurs, il est besoing en la confutation de ces causes, & en la consolation de nostre dueil, en partie pour les erreurs de ce temps où nous sommes, en partie pour les calomnies des malings, en partie pour les simplicitéz des ignorans, que je premette, apres le decés de ce monde, n'estre à faire à entendement humain de juger où les ames des Chrestiens particuliers defuncts sont colloquées ; encores que la vie soit jugée vertueuse & catholique, & la mort devote à Dieu, & admirable de contrition & penitence ; comme elle a esté du feu Roy & de Messieurs ; pource que en ceste conversation mondaine, si dangereuse, aux fautes qu'ils ont peu commettre, (posé que les peines eternelles leur foyent remises) si quelques temporelles (comme elles sont prouvées en plusieurs lieux du vieil & nouveau Testament) pour la purgation leur sont imposées, il n'est point en la capacité de l'homme de pouvoir raisonnablement affermer ou nier ne combien elles sont grandes, ne pour quel temps, pour autant que l'insuffisance, quant à nous, de la satisfaction ou peni-

rence n'est congneüe, comme elle est suppliée ou excusée, sinon par celuy qui excuse luy mesme & supplie à la debilité de nostre effort. Et pour ce, en ceste consolation (que je fonde sus la bonté & miséricorde de nostre Seigneur Iesus Christ) toutes les fois que je diray qu'il est vraysemblable, croyable, estimable, qu'il se peult penser, qu'il est probable, je l'entens ainsi que l'on entend communément. L'entens, que considéré la vie du feu Roy, pleine d'actes vertueux & louables & d'œuvres de Roy treschrestien, trespacifique, & trescharitable (ainsi que j'ay deduit en mon premier sermon) entre autres choses, que aux affaires où il a esté, en l'occasion qu'il eust eu de les amender & incommoder celles de son ennemi, il n'a jamais voulu recevoir des desobeissans à l'Eglise ny commodité, ny alliance, ny aide, pour conceder ung seul point ny en son royaume ny hors contre l'autorité de l'Eglise de Iesus Christ. L'entens donc que sa vie telle que j'ay dict, & sa mort plus louable que je ne scauroye dire, & l'infinité pesée de la grandeur & multitude des miséricordes de nostre Seigneur, peult induire une inclination en nostre entendement pour penser qu'il est en Paradis, comme chose qui n'est point in-

croyable, ny inestimable, selon la signification commune de ces mots, encores que le jugement certain de la verité ne soit en homme mortel, quel qui soit, par aucune persuasion ou conjecture humaine. Pour revenir donc à nostre propos, apres avoir en ceste consolation confuté les deux premieres causes dessusdictes, c'est à sçavoir, prouvé qu'il est tres vraysemblable qu'il n'est advenu au feu Roy, à Messieurs, ne à tous ceulx qui sont morts en Iesus Christ de la sorte que nous estimons qu'ils sont morts, considerans leur vie & leur penitence, aucun mal; mais au contraire, tout le bien qui peult estre soubhaitable; & que pour le dommage que nous pensons avoir receu de ceste mort, nous avons en l'esperance des biens en ce monde icy & en l'autre grandes & certaines raisons de consolation, & n'en avons aucune de nous douloir en ceste sorte. Ainsi apparoistra, selon persuasion tres vraysemblable, que ce n'est ny debvoir ny office, quel qu'il soit, de lamenter & de se plaindre ainsi de la mort. Pour le premier donc, qu'il ne leur soit rien advenu de mal, mais au contraire, ce que nous devons tous soubhaiter, & soubhaiterions, si nous avions le jugement sain, je puis bien user pour le temps briefvement de la

consolation des philosophes Gentils, qui n'avoyent l'esperance que nous avons, & disoyent toutesfois que tout ce monde icy n'est qu'une fable, les biens que nous y sentons ne sont que erreurs & abuz & cause de perdition & de mal le plus souvent, & tels qu'ils sont, on les voit plus tost passez qu'ils ne sont venuz, & lors qu'ils sont passez, laissent regrets & penitences. Presens, n'ont ny contentement, ny certaineté, ny durée; & futurs, & en espoir, ont une inquietude insupportable; & desesperez, une langueur & abjection de cuer terrible; precedez, meslez, accompagnez, & suyvis de dix mil ennui, fascheries, travaux, incommoditez, inquietudes & desplaisirs, ny jamais une seule assurance. Et pour autant, avoir delaisné telles choses où il n'y a ny seureté ny contentement ny durée, ce n'est rien avoir perdu; & laisser tant d'incommoditez conjointes, est gain & profit incomparable, pour l'evasion & eschevement de tant de maux; entre lesquels maux ne peult estre jamais le sentement d'ung seul bien synce. re & entier sans infinies amertumes & tristesses; non plus que l'eau d'une fontaine ne peult demeurer douce, meslée avec l'eau de la mer. Telles sont les instabilitéz & varietez des accidens, telles les inquie-

tations de nos passions, les contradictions de nos volentez, mutations perpetuelles de nos desirs & plaisirs en penitence & regrets, que celuy qui est plus longuement entre ces tormentes & tempestes (desquelles la subsequente est tousiours pire que la precedente) peult dire qu'il est plus malheureux, & qui moins y est, moins malheureux. Lesquelles choses sont si evidentes & si experimentées d'ung chascun que les vouloir prouver par argument autre que par l'evidence des sens, ce seroit faire ny plus ny moins que prouver que l'eau de la mer est salée à celuy qui en a gousté. Avoir donc abandonné & delaisié tant d'inconueniens & de travaux, est ce chose regrettable ou soubhaitable? Soubhaitable, & mesmement apres longue tempeste soustenue, avoir attainct la fin de ceste malheureuse vie, comme ung port de repos & une termination de tant de labeurs. Je puis amener l'exemple de Cleombrotus Ambraciote; qui apres avoir leu ung livre de Platon, considerant que l'ame immortelle, pendant qu'elle est en ce corps & en ceste vie mortelle, est en une prison pleine de toutes miseres, desquelles elle est delivrée par la mort, par laquelle elle revient en sa liberté, beaulté, & perfection, & action de sa nature pure & simple, se

precipita du hault d'une muraille en bas pour se deffaire de ceste vie. Les louanges de la mort faictes par Alcidas n'estoyent composées d'autres choses que des blasmes & reproches de la vie. Ptolemée defendit à Hegesias Cyrenaicque n'user plus de ses disputations en son royaume; par lesquelles contenans les maux de la vie humaine plusieurs avoyent esté induits à se tuer eulx mesmes, pour fuir, par la mort, les miseres de ceste malheureuse vie. Plusieurs autres raisons & autres exemples se pourroyent alleguer, avec ce que tous les biens qui sont ainsi appelez en ce monde, pour les empeschemens qu'ils ont de maux & de contraires, & pour l'incertainté & inconstance, s'ils sont biens, ne le sont toutesfois à la verité jusques apres la mort, qu'ils sont hors de l'instabilité des choses mortelles: où je approuve l'opinion de Solon contre Aristote, en tant seulement que avoir eu en sa vie ces biens là, qui entre les mortels sont biens opinez, est peult estre heureuse chose, mais non pas les avoir. Selon laquelle opinion le feu Roy nostre maistre se peult appeller heureux, pour avoir eu tous les ornemens en ce monde de fortune, du corps & de l'esperit en excellence, pour avoir esté vertueusement employées. Tou-

chant les biens de fortune, ou pour mieulx dire, de Dieu en dignité & estat, il ne pouvoit monter plus hault que d'estre Roy. Car en ce monde, és choses temporelles, il n'est point de nom si honorable que de Roy: lequel nom de Roy (s'il fault conjecturer des choses humaines par les divines, pour la communication des noms) Iesus Christ mesme & Dieu eternal a prins pour sa denomination. Le peuple Romain, qui a faict infiniz Empereurs, n'a jamais, depuis les Rois chassez, enduré sus luy homme qui portast nom de Roy; pource que ce peuple arrogant & superbe ne pouvoit endurer chose tant superieure de luy comme estoit la dignité du nom de Roy. Les Grecs, hommes intelligens, & de nature & par leur fortune abbaissée assez enclins à l'adulation, pour la signifiante de leur grande subjection n'ont donné aux Empereurs Romains autre nom que de Roy. Or entre tous les Rois de la terre il n'y a de tous les ornemens & divins & humains point de doute que le Roy de France ne soit le premier; qui par l'appellation de l'Eglise porte & en son tiltre & en son nom le nom du Roy de tous les Rois, & en la derivation superlativement est appellé seul Roy treschrestien: duquel nom à la verité presentement le feu Roy

jouit, & ne peult sentir la douleur de tant d'adversitez & maladies; mais ha gloire de les avoir supportées; ny la mort de Messeigneurs ses enfans, qui sont morts devant luy; mais ha joye des esperits d'eulx, qui maintenant l'accompagnent en ce repos: tellement que non seulement les biens temporels, mais aussi les maux qu'il a passez, luy sont biens maintenant apres sa mort: & si luy demeure entier le bien de sa posterité, d'avoir laissé survivant deux enfans en ce monde si vertueulx & si honnestes, & avoir veu des enfans de son filz le Roy qui est à present, & avoir laissé sus son siege de son sang ung tel filz de telle vertu & bonté, duquel il a eu tant d'periences en tant de lieux, qui luy a esté plusieurs fois en ses perils aide, consolation en ses labeurs, joye & congratulation en ses victoires; & n'a pas seulement esperé, mais a veu par experience, venir de son filz contentement à son royaume, louange à sa maison, memoire à sa succession, & gloire & honneur au nom de France. Il jouit maintenant en perfection de la gloire de ses grands faiets & ses victoires, de la renommée, gloire & bonté de son entendement & de son scavoir, & de toute la reputation qu'il a laissée de luy aux nations estranges & privées: lesquelles seront

Joh. 16.

nourries en la memoire de nous & de nostre posterité, croistront par nos propos & nos parolles, & envieilliront ou plus tost seront immortelles en nos lettres. Telles sont les consolations de ceulx qui n'ont point esperance du Royaume de gloire, mais seulement beatifient ceulx qui sont eschappez de ce monde, pour les maulx dont ils sont delivrez, & pour jouir des biens de ce monde, si point en y a seulement apres la mort. Et semble que convenamment à la comparaison que fait Esaie au vingt sixiesme chapitre, & Iesus Christ en l'evangile, nous sommes en ce monde comme la femme en travail d'enfant, & ne cessons jamais de travailler jusques à tant que l'ame est hors de ce corps. Quel reconfort donc devons nous avoir de ceulx desquels nous fondons maintenant la beatitude apres la mort, non point en biens temporels & transitoires, mais en la participation du regne eternal de Iesus Christ? Et pourtant que ce regne, qui se paracheve la hault aux cieulx, premierement en l'ame, & apres la resurrection en corps & en ame, commence çà bas sur la terre en nous, il fault ung peu discourir par les escriptures & du commencement jusques à la fin suyvre le cours de ce regne, qui commence en nous par une nouvelle creation & nouvelle.

nouvelle creature en Iesus Christ, contraire du tout au commencement du vieil Adam, comme il est dict aux Corinthiens: *Si qua ergo in Christo nova creatura.* Et aux Galates: *In Christo enim Iesu neque circumcisio aliquid valet, neque præputium, sed nova creatura.* Car en Iesus Christ ne la circoncision ne vault rien, ne le prepuce, mais la nouvelle creature. Et aux Éphesiens: *Ipsius enim factura sumus, creati in Christo Iesu.* Car nous sommes sa facture, creez en Iesus Christ. Et parlant au quatriesme chapitre de la mesme epistre du nouvel homme dit: *Qui secundum Deum creatus est in iustitia & sanctitate veritatis.* Lequel selon Dieu est creé en justice & saincteté de verité. C'est aussi une generation nouvelle & regeneration, de laquelle parle sainct Pierre en sa premiere epistre: *Benedictus Deus & pater Domini nostri Iesu Christi, qui secundum misericordiam suam regeneravit nos in spem vivam.* Beneist soit Dieu & le pere de nostre Seigneur Iesus Christ, qui selon sa misericorde nous a regenerez en esperance vive. Et autant en dit sainct Pol: *Secundum suam misericordiam salvos nos fecit, per lavacrum regenerationis & renovationis Spiritus sancti, quem effudit in nos abundè.* Selon sa misericorde il nous a saulvez par le lavacre de regeneration &

2. Cor.
rinth. 5.
Galat. 5.

Ephes. 2.

Ephes. 4.

1. Pet. 2.

1. Tim. 3.

renovation de l'Esperit sainct, lequel il a
 espendu en nous abondamment: laquelle
 creation & regeneration est au baptesme.
 Et est la naissance reiterée, de quoy parle
 sainct Iehan en son evangile troisieme
 chapitre. Et le prince des apostres, en sa
 premier epistre, au premier, disant que
 nous sommes nez derechef, non de semen-
 ce corruptible. Car ceste semence est la
 parolle de Dieu, comme sainct Luc dit au
 huitiesme. Sainct Iehan fait Iesus Christ
 disputant à Nicodeme, disant ce mot:

Joh. 3.

*Quod natum est ex carne, caro est: quod na-
 tum est ex Spiritu, spiritus est.* Ce qui est né
 de la chair, est chair: ce qui est né de l'Es-
 perit, est esperit; explicant tressubtile-
 ment ceste renaissance, qui se fait en no-
 stre esprit, de l'Esperit de Iesus Christ. Et
 par quelle façon c'est, le mesme Evangeli-
 ste l'expose au premier de son evangile, &
 dit de Iesus Christ qu'il est venu en ses pro-
 pres choses, & que les siens ne l'ont point
 receu, & à tous ceulx qui l'ont receu il a
 donné puissance d'estre faiets fils de Dieu;
 c'est à sçavoir, à ceulx qui croient en son
 nom; qui ne sont point nez de sang, ny de
 volonté de chair, ny de volonté d'homme,
 mais de Dieu nez & engendrez. Et avons
 tous receu de la planté & abondance de
 luy & grace pour grace, c'est à dire (ainsi

comme il se pourroit entendre) augmentation & multitude de graces, succedentes l'une à l'autre , ainsi que celle qui nous rend agreables succede à la precedente & gratuite que nous avons sans merite receu de sa liberalité. Car comme la Loy a esté donnée par Moyse , semblablement est la grace & la verité de l'ombre de la Loy par Iesus Christ. Et ne se fault point esbahir si la veue de l'entendement humain par son infirmité en ceste mortelle charongne s'esblouit pour la splendeur de ceste lumiere divine , & que l'enfance de ceste parolle est vacillante à l'expression de ce mystere divin surpassant toute capacité humaine. Pour cela ne fauldrions à dire , si Dieu plaist , ce peu que nous avons peu apprendre , que en ceste regeneration d'esperit nous recevons la grace de Iesus Christ, qui nous excite & invite de nostre volonté libre ; & avec ceste volonté recepvons la foy , de quil'operation est croire en nostre entendement ; & croyons premierement en celuy qui nous invite & fait les promesses de nostre salut ; nous esperons en luy , & nous retournons à luy par amour , & contre le peché par haine nous l'aimons , nous le cherchons , & augmentons tousiours & croissons en l'amour de luy , & charité vers nostre prochain : en quoy est

nostre renaissance en nostre esperit : lequel converti en ceste façon , & reuni à sa cause , est reformé selon la mesure de la grace & de sa capacité , à la semblance de son auteur l'Esperit de Dieu ; & comme en une nouvelle & spirituelle creation despouillé du vieil Adam & des œuvres de la chair , & renouvelé du nouvel homme , est plus divin que humain ; joint & attaché aux choses immortelles & divines , & séparé tant qu'il est possible en ce monde des choses temporelles & humaines ; & ainsi en ceste nouvelle creation , regeneration , & renaissance est fait le nouvel homme , qui chemine selon l'Esperit , & le vieil Adam , qui est selon la chair , mortifié ,

Rom. 6. crucifié , & enseveli. Aux Romains: *Hoc scientes , quòd vetus homo noster simul crucifixus est , ut destruat corpus peccati.* Sachans ceci , que nostre vieil homme est ensemble crucifié , à fin que soit destruit le corps de peché. Peu apres au mesme lieu : *Consepulti enim sumus cum illo per baptismum in mortem.* Nous sommes ensemble enseveliz avec luy par le baptesme à la mort. Lequel vieil homme il fault oster pour se revestir du nouveau , & se renouveler en l'Esperit , qui est , comme j'ay dict , au baptesme. Et en ceste façon en ceulx qui reçoivent le baptesme en l'aage de juge-

ment parfait; mais autrement aux enfans. Et les œuvres de ce vieil homme se deve-
 stent aussi par penitence, apres le peché
 postérieur du baptesme: laquelle peniten-
 ce est la seconde table apres l'inconve-
 nient du naufrage. Il est escript aux Ephe. *Ephes. 4.*
siens quatriesme: Deponere vos, secundum
pristinam conversationem, veterem hominem,
qui corrumpitur secundum desideria erroris.
Renovamini autem spiritu mentis, & induite
novum hominem, qui secundum Deum crea-
tus est. Que vous ostiez, selon la premiere
 conversation, le vieil homme, qui est cor-
 rompu selon les desirs d'erreur: mais soyez
 renouvelez de l'esprit de vostre pensée,
 & vestez le nouvel homme, qui selon Dieu
 est créé. Et aux Colossenses troisieme: *Colos. 3.*
Expoliantes vos veterem hominem cum acti-
bus suis, & induentes novum eum, qui re-
novatur. Vous despouillans le vieil hom-
 me, avec ses actes, & vestans le nouveau,
 celui qui est renouvelé. De là est ce que
 dit saint Pol sixiesme & septiesme aux Ro- *Rom. 6. 7.*
main: Novitas vitæ & novitas spiritus.
 Nouveaulté de vie, & nouveaulté d'espe-
 rit. Or pouvons nous dire que nous avons
 veu despouiller le vieil homme au feu Roy
 par penitence merveilleuse, laissant de bon
 cueur le monde; vestir le nouveau, desi-
 rant estre avec Dieu, en façon que de sa

penitence, autant qu'il s'en peut juger, par la comparaison de celles dont il est escript aux sainctes escriptures mesmes, nous ne pouvons n'esperer tout bien raisonnablement; non pour deroger à la verité du purgatoire, que je soubstiens, mais pour magnifier la misericorde de Dieu, que je beneis & exaulce sur toutes choses, sans diminuer de la justice, ny pour refroidir la devotion du peuple de prier pour luy, laquelle je vouldroye exciter; mais pour tester, en ceste consolation, de sa saincte & catholique mort, selon le jugement humain; à laquelle entre les exemples des penitens extremement il s'en trouve peu de semblables, qui me fait croire qu'il est bien heureux. Or ne se faict point ce nouvel homme, ny ne se revest, sans estre pacifié & reconcilié avec Dieu, & justifié par la croix de Iesus Christ; par laquelle aussi est la creation nouvelle, & regeneration & renovation de penitence; & tout cela non sans foy. Quant à estre pacifié, il est escript aux Colossenses; *Colof. 1.* *Omnia pacificans per sanguinem crucis ejus, sive quæ in caelis, sive quæ in terra sunt.* Pacifiant toutes choses par le sang de la croix; soyent celles qui sont aux cieulx, soyent celles qui sont en terre. Quant à estre reconcilié, aux Romains: *Rom. 5.* *Si enim cum inimici esse-*

mus, reconciliati sumus Deo per mortem filij
 ejus, multò magis reconciliati, salvi erimus
 in vita ipsius. Car si lors que nous estions
 ses ennemis, nous avons esté reconciliez
 avec Dieu par la mort de son filz, beau-
 coup plus reconciliez serons sauvez en la
 vie d'iceluy. Aux Corinthiens: *Deus recon-* 2. Cor. 5.
ciliavit nos sibi per Iesum Christum. Dieu
 nous a reconcilié avec soy par Iesus Christ.
 Aux Ephesiens: *Vt reconciliet ambos in uno* Ephes. 2.
corpore Deo per crucem. A fin qu'il reconcilie
 tous deux en ung corps par la croix. Aux
 Colossenses: *Placuit per eum reconciliari om-* Colos. 1.
nia in ipso. Il luy a pleu par iceluy estre re-
 conciliées toutes choses en luy. Ainsi sem-
 blablement de ce sang sommes justifiez
 par foy. Aux Romains: *Iustitia autem Dei* Rom. 3.
per fidem Iesu Christi in omnes & super omnes
qui credunt in eum. Mais la justice de Dieu,
 par la foy Iesus Christ, en tous & dessus
 tous ceulx qui croyent en luy. Et: *Iustifi-* Rom. 5.
cati ergo ex fide, pacem habeamus ad Deum
per Dominum nostrum Iesum Christum, per
quem habemus accessum per fidem in gratiam
istam in qua stamus, & gloriamur in spe glo-
ria filiorum Dei. Justifiez doncques de foy,
 ayons paix envers Dieu, par nostre Seig-
 neur Iesus Christ, par lequel nous avons
 accez par la foy à ceste grace en laquelle
 sommes demeurez, & nous glorifions en

l'esperance de la gloire des enfans de Dieu. Mais à celle fin qu'il s'entende quelle foy c'est qui est formée, & avec ce la fin à quoy tend le mouvement de la justification, c'est celle de quoy il est parlé aux

Gal. 5. Galates: *Quæ per charitatem operatur.* Qui fait œuvre de charité. Car l'Apostre dit

1. Cor. 13. aux Corinthiens: *Si habuero omnem fidem, ita ut montes transferam, charitatem autem non habuero, nihil sum.* Quand j'auray toute la foy, de sorte que je transporte les montagnes de lieu en autre, & je n'auray cha-

1. Tim. 1. rité, je ne suis rien. A Timothée: *Finis autem præcepti est charitas, de corde puro, & conscientia bona, & fide non ficta.* La fin de l'enseignement est charité de cueur pur, & conscience bonne, & foy non feincte.

Vng peu apres: *Habens fidem & bonam conscientiam: quam quidam repellentes, circa fidem naufragaverunt.* Ayant foy & bonne conscience: laquelle rejectans aucuns, ont

Iacob. 2. faict naufrage quant à la foy. Sainct Iacques: *Fides sine operibus mortua est.* La foy

3. Ioh. 3. sans les œuvres est morte. Sainct Iehan: *Hoc est mandatum ejus, ut credamus in nomine filij ejus Iesu Christi, & diligamus alterutrum.* Ceste est la charge que nous avons de luy, que nous croyons au nom de son filz Iesus Christ, & aimions l'ung l'autre. En ceste creation nouvelle, regene-

ration, pacification, reconciliation, justification par le sang de Iesus Christ, duquel le fruct nous est appliqué aux sacremens par ceste foy, ayans l'esperit de Dieu, comme il est monstre aux lieux devant alleguez, nous sommes faicts enfans de Dieu, *Ioh. 1. Matt. 5. Luc. 6. Rom. 8.* comme il appert en plusieurs lieux des evangiles, & aux Romains: *Quicumque spiritu Dei aguntur, ij filij Dei sunt.* Tous ceulx qui sont menez de l'esperit de Dieu, sont filz de Dieu. Aux Theſſalonicenses: *Filij lucis estis, & filij Dei.* Et s'appellent encores les filz de Dieu par adoption, c'est à dire, adoptez en l'esperit de Iesus Christ. Aux Romains: *Accepistis spiritum adoptionis filiorum Dei, in quo clamamus Abba pater.* Vous avez receu l'esperit d'adoption des enfans de Dieu, auquel nous crions Pere pere. Aux Galates: *Misit Deus spiritum filij sui clamantem Abba pater.* Dieu a envoyé l'esperit de son filz criant Pere pere. Par ceste raison Iesus Christ nous appelle ses freres plusieurs fois en son evangile, & comme tesmoigne sainct Pol aux Hebreux. Or si nous sommes freres de Iesus Christ, & filz de Dieu, comme dit sainct Pol, *Sumus heredes quidem Dei, coheredes autem Christi,* Nous sommes certes heritiers de Dieu & coheritiers de Iesus Christ; auquel heritaige nous ufons du

*Ioh. 1.
Matt. 5.
Luc. 6.*

Rom. 8.

1. Theſ. 5.

Rom. 8.

Gal. 4.

*Matth.
25. 28.
Ioh. 20.*

Heb. 2.

Rom. 8.

ministere des anges, comme il escript aux
Heb. 1. Hebreux: *Nonne omnes sunt administratorij spiritus, in ministerium missi propter eos qui hereditatem capiunt salutis?* Ne sont ils pas tous esperits administrateurs, envoyez en administration pour ceulx qui prennent l'heritage de salut? Si nous sommes donc heritiers de Dieu, coheritiers de Christ, s'il est nostre frere, nostre coheritier, & que par le merite de luy nous soyons adoptez de son pere en sa famille & en son nom, & s'il veult que son ministre soit où il sera, si celuy qui meurt avec luy vivra avec luy, & qui endurera regnera avec luy; voyons ung petit où est le siege du regne & heritage de nostre frere, duquel nous sommes
Ephes. 1. coheritiers. Sainct Pol escript aux Ephe- siens que celuy qui l'a fuscité d'entre les morts, l'a constitué à sa dextre, aux lieux celestes, sur toute principaulté & puissance & vertu & tout nom qui est nommé, non seulement en ce siecle, mais aussi au futur, & ha toutes choses assubjecties sous ses pieds. Aux Hebreux: Il sied à la dextre de la majesté aux lieux haults, dautant faict meilleur que les anges qu'il ha l'heritage d'ung nom plus excellent que eulx. Car à qui des anges a il dict quelque fois: Tu es mon filz, je t'ay aujourd'huy engendré?
Philip. 2. Aux Philippenses: Dieu l'a exaulcé,

& luy a donné ung nom qui est par dessus tout nom ; à fin que au nom de Iesus tout genoil se flechisse, des celestes, terrestres, & infernaulx, & que toute langue confesse que le Seigneur Iesus Christ est à la gloire de Dieu le pere. Est il pas convenant aux choses que Dieu a faict pour nous, & à ce que dit saint Pol aux Romains : *Qui* Rom. 8.
etiam filio proprio non pepercit, sed pro nobis omnibus tradidit illum ; quomodo non etiam cum illo omnia nobis donavit ? Quis accusabit adversus electos Dei ? Deus qui justificat ? Quis est qui condemnet ? Christus Iesus qui mortuus est, imò qui resurrexit ; qui sedet ad dexteram Dei, qui etiam interpellat pro nobis ? Celuy qui n'a pas pardonné à son filz mesmes, mais l'a livré pour nous tous, comment ne nous a il donné avec luy toutes choses ? Qui sera accusateur à l'encontre des esleuz de Dieu ? Dieu qui justifie ? Qui est ce qui condamne ? Iesus Christ, qui est mort, mais qui est resuscité, & qui est à la dextre de Dieu, qui intercede aussi pour nous ? Aux Hebreux : *Vt appareat vultui* Heb. 9.
Dei pro nobis. A fin qu'il apparaisse à la face de Dieu pour nous. Pour cela donc que nous sommes ses freres & heritiers avec luy, il nous promet en l'Apocalypse Apoc. 3.
à tous ceulx qui mourront en luy : *Qui vicerit, dabo illi sedere mecum in throno meo,*

sicut sedi cum patre meo in throno ejus. Qui vaincra, je luy donneray puissance de se asseoir avec moy en mon throne, comme j'ay esté assis avec mon pere en son throne. Et aux Romains: *Si enim unius delicto mors regnavit per unum, multò magis abundantiam gratiæ & donationis & justitiæ accipientes, in vita regnabunt per unum Iesum Christum.* Car si par le delict d'ung la mort a regné par ung, beaucoup plus ceulx qui reçoivent abondance de grace, de donation, de justice, en la vie regneront par ung Iesus Christ. Et seront ainsi regnans & uniz tant qu'ils pourront estre d'une volonté & entendement par sa grace avec luy & son pere, comme il nous a promis en son evangile, predicateur luy mesme de ce royaume. Duquel royaume qu'a faict autre chose le feu Roy nostre maistre à sa mort que faire rememoration? N'a il pas reiteré la misericorde faicte par Iesus Christ à ung volleur, en la commemoration de ce regne? Est il croyable que ce que Iesus Christ a octroyé à la requeste d'ung estrangier & d'ung brigant, il ait denié à la priere treshumble, à la tresdevote oraison d'ung Roy, & d'ung Roy treschrestien, & aux suffrages continuels de l'Eglise, aux supplications qu'a faict si long temps & faict encores à present tout

Rom. 5.

Job. 18.

ce royaume & toute la Chrestienté pour
 luy? S'il n'estoit croyable que non, que
 feroit ce autre chose que sembler desdire
 Ezechiel, tous les Prophetes, Evangeli- *Ezec. 18.*
 stes, Apostres de la misericorde de Dieu?
 Et conséquemment, pourquoy ne fera il
 estimable qu'il ait la couronne de justice,
 couronne de gloire, couronne de vie, dont *2. Tim. 4.*
 sont couronnez les vingt & quatre vieil- *1. Pet. 5.*
 lards en l'Apocalypse? Je dis estimable, *Iac. 1.*
 seulement dautant que nous pouvons *Apoc. 2.*
 avoir de jugement en ceste peregrination *Apoc. 4.*
 doubteuse tousiours & glissante, rappor-
 tée à la certaine promesse de Iesus Christ,
 & en ce que pouvons juger de la saincteté
 de la mort du feu Roy; laquelle vrayesi-
 militude est plus grande, quant à la pro-
 messe de Dieu, que aucune autre conje-
 cture humaine. Et pour avoir assurance
 en la misericorde de Dieu telle que peult
 avoir entre les fautes de ceste vie juge-
 ment humain, qui nous destourne de pen-
 ser qu'il ha ce que œil ne veit jamais, ny *1. Cor. 2.*
 oreille n'ouit onques, ny n'entrèrent ja- *Esa. 64.*
 mais en cueur d'homme les choses que
 Dieu a préparées à ceulx qui l'aiment? Et
 ce que dit le Roy Psalmiste: Combien est *Psal. 30.*
 grande, Seigneur, la multitude de ta doul-
 leur, que tu as gardée & mise à part pour
 ceulx qui te craignent? Et en ung autre

Psal. 83. lieu: Combien sont aimables tes tabernacles, ô Seigneur de vertus? L'ame me default pour le desir de parvenir és pourpris & és courts du Seigneur. Bienheureux ceulx qui habitent en ta maison, ô Seigneur. Ils te loueront aux siecles des siecles.

Esa. 25. Et par ceste mesme raison il est probable

Apoc. 21. qu'il est de ceulx de qui toutes les douleurs feront changées en joyes, & torchées toutes les larmes de leurs yeulx. Et desquels

Apoc. 14. se peult dire ce mot de l'Apocalypse: Bienheureux sont les morts qui meurent en nostre Seigneur. Et pour ceste raison, les biens de la vie celeste considerez, qui a il en ce monde, je vous supplie mes Seigneurs & freres en Iesus Christ, qui nous puisse retenir au desir de ceste vie mortelle, où il n'y a nul bien, & nous induire à ne tenir compte de tant de biens qui nous sont proposez & promis après la mort corporelle, en une vie spirituelle & eternelle? Debvons nous pas desirer, avec le commandement de Dieu, ce que desiroit le feu Roy en sa maladie, estre delivré des tenebres, des abuz, des erreurs de ce monde, pour estre en clarté & verité de beatitude avec Iesus Christ, où il est à present, comme nous esperons, & sommes persuadez, par les raisons de ceste grande verisimilitude. Et toutesfois nous ne nous con-

forterons point ; nous dy-je, nous qui sommes Chrestiens fondez & ancrez sus l'esperance des promesses de Iesus Christ, qui nous debverions conjouir & congratuler avec luy des biens que nous attendons , & qu'il est vraysemblable qu'il ha desia ou en jouissance presente ou à tout le moins en expectation certaine ? Et n'avons point de honte de nous appeller Chrétiens, qui nous portons en cecy si indignement, si contumelieusement, & disconveniemment à la profession de ce nom ? Laissons donc ces excessives larmes que nous espondons pour luy, qui ne sont autre chose que les signes & les argumens & tesmoignage ou de perversité de jugement, ou d'infidelité, ou ignorance ; & voyons les biens qu'il attend encores apres la resurrection, oultre ceulx qu'il ha de present, qui est la glorification de son corps. Laissons les autoritez de Iob chantées continuellement en l'Eglise, & congneues ; & escoutons Esaie chantant à haulte voix à la mesme Eglise & à la fidele synagogue : Tes morts vivront, & les miens tuez resusciteront. Esveillez vous, & dictes louanges, vous qui habitez en pouldre, pource que ta rosée est rosée de lumiere. Et Ezechiel : Os secs & arides, oyez la parolle de Dieu. Et peu apres : Vien des quatre vens esperit, &

Iob 19.

Esa. 26.

Ezec. 37.

souffle sus ces gens tuez, & que ils revivent. Puis dit : Voyez, je ouvriray vos tombeaulx, & vous mettray hors de vos sepulchres, mon peuple, & vous meneray en la terre d'Israël, & sçaurez que je suis le Seigneur quand j'auray ouvert vos sepulchres, & vous auray tiré de vos tombeaulx, ô mon peuple, & auray mis mon esperit en vous, & vivrez, & vous feray reposer sus vostre terre. Et puis dit : Et mon serviteur David sera Roy sur eulx, & David mon serviteur sera leur Prince en perpetuité. Saint Iehan l'Evangelifte : Ioh. 5. le vous di veritablement que l'heure vient, & est à present, en laquelle les morts orront la voix du filz de Dieu, & ceulx qui l'auront ouye vivront. Car comme le Pere ha vie en soy mesme, aussi a il donné au filz avoir vie en soy mesme. L'heure est venue en laquelle tous ceulx qui sont au monument orront la voix du filz de Dieu, & viendront avant ceulx qui ont faict bien Ioh. 6. à la resurrection de vie. Ceste cy est la volonté de celuy qui m'a envoyé, que tout ce que m'a donné mon pere, je ne perde rien de cela, mais je le resuscite au dernier Rom. 8. jour. Saint Pol escript aux Romains : *Quòd si spiritus ejus qui suscitavit Iesum Christum à mortuis habitat in vobis, qui suscitavit Iesum Christum à mortuis, vivificabit & mortalia*

italia corpora vestra, propter inhabitantem spiritum ejus in vobis. Que si l'Esperit de celuy qui a fuscité Iesus Christ d'entre les morts habite en vous, celuy qui a fuscité Iesus Christ d'entre les morts, aussi vivifiera vos corps mortels pour l'Esperit de luy habitant en vous. Puis il dit : *Liberabitur à servitute corruptionis in libertatem gloriæ filiorum Dei.* Il sera delivré de servitude de corruption en la liberté de gloire des enfans de Dieu. Aux Corinthiens : *Scimus enim quoniam si terrestris domus nostra hujus habitationis dissolvatur, quod ædificationem ex Deo habemus, domum non manufactam, æternam in cælis &c.* Car nous sçavons que si nostre maison terrestre, qui est de ceste habitation, est deffaicte, que nous avons une edification de Dieu, une maison non faicte de main, eternelle és cieulx. Peu apres adjouste : *Vt absorbeatur quod mortale est, à vita.* A fin que ce qui est mortel, soit absorbé & consumé de la vie. En la premiere epistre aux Corinthiens saint Pol parlant de la resurrection de Iesus Christ & de celle des morts, il fait la proposition d'ung argument & syllogisme d'une conclusion necessaire pour prouver la resurrection des morts, disant : *Si autem resurrectio mortuorum non est, neque Christus resurrexit.* Mais si la resurrection des morts n'est, ne Christ

2. Cor. 5.

1. Cor. 15.

T

mesme n'est resuscité. Et encores une fois:

Nam si mortui non resurgunt, neque Christus resurrexit. Car si les morts ne resuscitent, ne Christ n'est resuscité. Et se prouve aux

1. Theff. 4. *Thessalonicenses: Si enim credimus quod Iesus mortuus est, & resurrexit, ita & Deus eos qui dormierunt per Iesum Christum adducet cum eo.* Car si nous croyons que Iesus est mort & resuscité, semblablement & Dieu

amenera ceulx qui dorment par Iesus Christ avec luy. De façon que c'est une mesme foy, croire la resurrection de Iesus Christ & celle des morts. C'est une mesme infidelité, nier celle des morts & celle de Iesus Christ. Or est il que nier celle de Iesus Christ est pire que avoir association aux faulx tesmoins, qui tesmoignent contre luy au consistoire des Prestres & des Scri-

Matth.

26.

Luc. 22.

bes disans: *Hic dixit: Possum destruere templum Dei, & post triduum reedificare illud.* Cestuy a dict: Je puis destruire le temple de Dieu, & apres trois jours le reedifier.

Marc.

14.

Sainct Marc dit: *Possum destruere templum hoc manufactum, & in triduo reedificare aliud non manufactum.* Je puis destruire ce temple fait de main, & en trois jours reedifier ung autre non fait de main. Car

Ioh. 2.

sainct Iehan dit: *Ille autem dicebat de templo corporis sui, Qu'il entendoit du temple de son corps.* C'est condamner Iesus

Christ en la voix des mesmes Scribes & Prestres, & nier son advenement en gloire, lesquels luy oyans dire ce mot, *Amodo videbitis filium hominis sedentem à dextris virtutis Dei, & venientem in nubibus caeli*, Dorés en avant vous verrez le filz de l'homme seand à la dextre de la vertu de Dieu, & venant és nuées du ciel, le prince des Prestres rompit incontinent ses habillemens, & diét: *Blasphemavit. Quid adhuc egemus testibus? Ecce nunc audistis blasphemiam. Quid vobis videtur?* Il a blasphémé. Quel besoing avons nous plus de temoings? Voyez ci, maintenant vous avez ouy le blaspheme. Que vous en semble? Les Scribes & les Prestres dirent à une voix: *Reus est mortis*. Il doibt respondre de crime de mort. C'est se moquer de luy, & luy improperer en sa croix ce que faisoient les passans: *Vah qui destruis templum Dei, & in triduo illud reedificas. Salva temetipsum. Si filius Dei es, descende de cruce*. Vah, qui destruis le temple de Dieu, & en trois jours tu le reédifie. Saulve toy toy mesme. Si tu es filz de Dieu, descens de la croix. Si donc nous croyons ces choses, nous ne pouvons doubter ny de la verité ny de la necessité; de la verité, qui consiste en foy; de la necessité, qui consiste en la bonté de consequence & certaineté de conclusion.

Si les morts ne resuscitent point, Iesus Christ n'est point resuscité. Mais Iesus Christ est resuscité. Les morts donques resusciteront. Et ceci est convenant à la perpetuelle description & ordre continuel & correspondance du dommaige de peché à la reparation & instauration de la grace.

1. Cor. 15.

Aux Corinthiens : *Quoniam quidem per hominem mors, & per hominem resurrectio mortuorum.* Pour ce certainement que par ung homme la mort est, & par ung homme la resurrection des morts. Et : *Sicut in Adam omnes moriuntur, ita & in Christo omnes vivificabuntur.* Comme en Adam tous meurent, aussi en Christ tous seront vivifiez. Vng peu apres : *Primitiae, Christus; deinde ij qui sunt Christi; novissimè autem destruetur mors.* Les primices, Christ : apres, ceulx qui sont de Christ; & à la fin la mort ennemie sera destruite. *Resurgemus in momento, in ictu oculi, in novissima tuba.* Nous resusciterons en ung moment, en ung clin d'œil, à la derniere trompette. Depuis dit : *Oportet enim corruptibile hoc induere incorruptionem & mortale hoc induere immortalitatem.* Car il fault que ce corps corruptible veste incorruption & ce corps mortel veste immortalité. Et apres sera triomphée & absorbée la mort, & vray ce qui est dict au mesme lieu : *Absorpta est mors in victoria. Vbi est,*

mors, victoria tua? Vbi est, mors, stimulus tuus? La mort est absorbée en victoire. Où est, ô mort, ta victoire? Où est, ô mort, ton esguillon? Et ce que dit Esaie: *Que en* Esa. 27.
ce jour là Dieu visitera avec son espée dure & grande le serpent tortu Leviathan, & tuera ce grand & monstrueux poisson de la mer. Et ce que dit Abacuc de ce triomphe de l'ennemi & de la mort en son cantique. *Devant sa face, dit il, la mort ira; & fortira le diable devant ses pieds.* Ainsi en nostre foy ne se peult faire aucune doubte de la resurrection des morts. Mais quelle elle sera, & en quelle forme nous resusciterons, saint Pol le determine en la dessus mentionnée epistre aux Corinthiens, d'une comparaizon de Iesus 1. Cor. 15.
Christ en l'evangile de saint Iehan, com- Ioh. 12.
parant ceste mort corporelle à la semence qui se faict d'ung grain qui se jecte en terre & sort apres, non tel qu'il a esté semé, mais beaucoup meilleur, c'est à dire, multiplié, augmenté, & en autre forme plus parfaite, encore qu'il soit, paravant que sortir de terre & porter fruiçt, corrompu & mort en terre; de sorte que la semence, qui est la mort, est faicte en corruption; le fruiçt, qui est la resurrection, est faict en incorruption; & dit: *Seminatur in corruptione, surget in incorruptione: seminatur in*

ignobilitate, surget in gloria: seminatur in infirmitate, surget in virtute: seminatur corpus animale, surget corpus spirituale. La semence du corps est faicte en corruption, il resuscitera en incorruption: il est semé en ignominie, il resuscitera en gloire: il est semé en infirmité, il resuscitera en vertu: il est semé corps animal, il resuscitera corps spirituel: c'est à dire, comme il se pourroit interpreter, corps duquel les mouvemens & actions ne seront empeschées ny du temps, ny des lieux, ny des contraires passions, & qualitez, & accidens, & insuffisances exterieures & interieures, comme celles de l'ame en ce corps mortel; mais libres & sans encombre, comme de l'esprit non empesché d'aucune infirmité ou resistance d'operation contraire. Et pource s'ensuit: *Primus homo de terra, terrenus: secundus homo de caelo, caelestis: qualis terrenus, tales terreni: qualis caelestis, tales & caelestes. Igitur sicut portavimus imaginem terreni, portemus & imaginem caelestis.* Le premier homme est de terre, terrien: le second homme du ciel, celeste: quel est le terrien, tels sont les terriens: quel le celeste, tels les celestes. Doncques, comme nous avons porté l'image du terrestre, portons aussi

Rom. 8. l'image du celeste. Aux Romains: *Nam quos præscivit, & prædestinavit conformes fieri*

imaginis filij sui. Car ceulx qu'il a presceu, il a aussi predestinez pour estre faicts conformes à l'image de son filz. Et aux Philippiens : *Nostra autem conversatio in cælis est, unde etiam salvatorem expectamus Dominum nostrum Iesum Christum, qui reformabit corpus humilitatis nostræ, configuratum corpori claritatis suæ.* Mais nostre conversation est aux cieulx, d'où nous attendons aussi le Sauveur nostre Seigneur Iesus Christ, qui reformera le corps de nostre humilité, configuré au corps de sa clarté. Et saint Iehan en sa premiere epistre : *Charissimi, nunc filij Dei sumus, & nondum apparuit quid erimus. Scimus quoniam cum apparuerit, similes ei erimus; quoniam videbimus eum sicut est.* Treschers, nous sommes maintenant filz de Dieu, & n'a point encores apparu ce que nous ferons. Nous sçavons que quand il apparoiſtra, nous ferons semblables à luy. Car nous le verrons comme il est. Ceste raison qu'il rend, Car nous le verrons comme il est, ha quelque similitude en la consideration des causes naturelles, comme peuvent avoir choses si humbles & si basses, comme les sensibles & intelligibles par nous, à choses si haultes & tant incomprehensibles à nous. Car comme les puissances de nos sens corporels, & l'intelligence de nostre entendement en leur ac-

tion, & en icelle unis à leurs objects, prennent tellement en eulx l'impression desdicts objects, & de la forme d'iceulx, que non seulement les sens & entendement se font semblables à eulx, mais encores quasi une mesme chose en la passion qu'ils reçoivent actuellement de leur subject; de façon que en voyant, nostre veue, & la chose que nous voyons, en entendant, nostre entendement, & la chose entenduë, en pensant, nostre pensément, & la chose pensée, se peult dire aucunement une mesme chose, & non seulement semblable, ainsi lors nous, en nostre esprit, & en ce corps spirituel, contemplant de faict cest image & figure du filz de Dieu comme il est, nous recevrons l'impression de sa similitude en ceste contemplation, & concevrons la beaulté de sa lumiere, & deviendrons ainsi une mesme chose avec luy, non pas en ombre, mais comme en la reflexion de sa clarté sera en nous la gloire de son humanité & semblance, & union d'esprit, autant qu'en porte nostre mesure, & la dispensation de sa grace, pour la difference de gloire, qui non seulement est entre luy & nous infinie, mais encores est grande entre nous des uns aux autres. Autant se pourroit dire de l'amour qui configure & conforme & unist la chose qui aime à

l'aimée. Toutesfois ceste similitude, que je donne, n'est pas proposée par moy, ny pour la verité d'elle, ny comme justement & suffisamment representant ou la cause ou la façon de la configuration de nostre corps à celuy de Iesus Christ; mais seulement pour essayer d'en mettre quelque scintille de imagination en nostre entendement, & nous contenter, sans plus grande inquisition, de ce que nous serons semblables en quelque façon & mesure que ce soit à celuy dont les anges s'esmerveillans n'entendent encores la grandeur entiere-ment, mais demandent en David : *Quis est* Psal. 22.
iste Rex gloriae? Qui est ce Roy de gloire? Ausquels il a respondu : C'est le Seigneur des vertus, il est Roy de gloire. Ainsi sembles à luy en ceste resurrection, comme dit saint Pierre apres Esaie : *Novos verò cælos* 2. Pet. 3. Esa. 65.
& terram novam expectamus. Nous attendons nouveaulx cieulx & terre nouvelle. Et Dieu parlant en Esaie dit : Je crée nouveaulx cieulx, nouvelle terre, & Ierusalem jubilation & joye. Et au soixantiesme cha- Esa. 60.
 pitre : Le Soleil ne sera plus le Soleil, pour la lumiere du jour, ne la Lune ne luira plus; ains sera nostre Seigneur pour lumiere perpetuelle, & nostre Dieu pour nostre gloire. Nostre Soleil & nostre Lune ne se coucheront jamais, pource que le Seigneur

fera pour lumiere perpetuelle. Et fera ve-
Esa. 24. rifié ce lieu d'Esaie: *Erubescet luna, confun-*
detur sol, cum regnaverit. La Lune rougira,
 & le Soleil aura honte, quand le Seigneur
 regnera. Et autres choses quasi semblables
Hierem. 23. 33. escriptes en Hieremie: Toutes choses fai-
Esa. 43. ctes nouvelles, nostre habitation & gloire
 en la celeste Hierusalem, qui est l'Eglise
 triomphante, beaucoup plus desirable,
 plus heureuse & beatifiante qu'elle n'est
Apoc. 21. 22. d'escripte en l'Apocalypse. Voyons donc
1. Thess. 4. si saint Pol reprend ceulx qui s'attristent
 pour les morts, comme ceulx qui n'ont
 point d'esperance, qui est quasi reprocher
 & desmentir nostre Seigneur Iesus Christ
 & son Pere & son Esperit en ses promesses.
 Comme pouvons nous sans reprehension
 semblable lamenter la mort du feu Roy
 comme chose miserable, qui est, selon ce
 que jugement humain peult par les dessus-
 dictes persuasions apparentes conjecturer,
 mort en nostre Seigneur Iesus Christ, &
 tresheureux, ou au cieulx, ou à tout le
 moins en la voye de salut, certain de sa re-
 surrection & gloire? Car il est ainsi conse-
 quent en ceste persuasion, que ce qui luy
 est advenu, soit non seulement non regre-
 table en luy, mais soubhaitable & desira-
 ble pour nous, si d'aventure nous ne som-
 mes, je ne di pas infideles (ausquels ne

serviroit ceste remonstrance fondée sus les principes de nostre foy) mais estans fideles si aveuglez que nous pensions luy estre mescheu d'avoir laissé beaucoup de maulx attachez & comprins en ung royaume terrestre, transitoire, & encores qu'il eust duré cent fois autant, de nulle durée, pour posséder biens infinis, sans la permixtion d'ung seul mal au royaume eternal & celeste pardurable à tout jamais, attendant resurrection de son corps & glorification. Et autant se pourroit dire, & le fault ainsi penser, de Messeigneurs ses enfans, morts aussi catholiquement en vraye repentence, en l'esperance de grace & misericorde, au nom de nostre Seigneur Iesus Christ. Or voyons maintenant, ces choses estans prouvées & concedées raisonnablement de l'esperance tresbien fondée du salut du feu Roy & de Messeigneurs ses enfans, de qui est le debvoir & office de les plaindre & faire tel dueil pour leur mort. Et pour ceci il fault (à fin que par l'ignorance de la signification de ce mot office ou debvoir nous ne demourions plus longuement en erreur) diffinir briefvement & simplement que c'est que debvoir & office : qui est, à bien le prendre, ce que chascun doibt faire relativement, ou pour Dieu, ou pour soy mesme, ou pour son prochain. Et cest

office, referé mesmement à autrui, est divers & different en diverses personnes, pour le divers regard d'estats, de prochainetez, accointances, merites, & autres causes, qui peult estre d'une personne à autre. Comme l'office de magistrat envers son peuple est autre que envers les estrangers; du pere envers le filz, autre que du maistre envers l'esclave. Il est facile maintenant discourir de qui est le debvoir de pleurer pour les biens que nous pensons par tant de si grandes raisons estre advenus au feu Roy & Messieurs, & en quelle espece d'office. Premièrement faisons nous quelque chose pour le regard que nous avons à Dieu, quand nous regrettons la mort de ceulx qu'il a mis par ceste mort corporelle en la possession de ses promesses? Nul ne peult respondre sinon que c'est du tout contre Dieu & contre le debvoir dont nous sommes obligez à luy de nous plaindre des choses dont nous luy devons rendre graces. Faisons-nous quelque chose pour nous (qui est la seconde espece en la division de l'office) quand nous avons douleur des biens qu'ont receu les personnes que nous aimons? Il n'est possible. Car s'ilz estoient nos ennemis mesmes, si seroit en nostre dommage, & nul profit, de nous attrister de leurs biens; & en nos

amis, il sembleroit que l'amitié se fust convertie en envie. Voyons donc si en referant (pource que c'est le tiers genre) c'est office ou debvoir, que nous leur debvons, il appartient à quelqu'ung de se plaindre. Les enfans se doibvent il plaindre des biens du pere? les seurs & les freres, des freres? les autres prochains & alliez, de leurs prochains & alliez? Les serviteurs & les subjects doibvent il avoir regret pour les biens incomparables que reçoivent leurs seigneurs & leurs maistres? Il ne le semble point. Et qui est ce donc qui pour son debvoir se doibt douloir ainsi de la mort, par laquelle il est tant vray-semblable qu'ils ont avec une vie immortelle biens eternels, quant à la durée, & infiniz, quant au nombre & à la grandeur. Vous trouverez que si aucun pouvoit ce faire par raison, ce ne pourroit estre autre que leur ennemi. Voyez là comment, mes freres & Messieurs en Iesus Christ, la faulte de congnoistre nostre debvoir & l'erreur en l'ignorance de la vertu & signification du nom d'office nous a faict croire que nous devions faire tel dueil de chose dont nous devions resjouir. Il reste donc, puis que nous devons estre resjouis de leur bien, pour l'obligation que nous avons à eulx, que quant à ce qui nous est advenu (qui

est la seconde remonstrance, pour la consolation) que ung bon Roy & ung bon maistre nous a laissez, nous cherchions reconfort, lequel est tresfacile, considerant ce que nous avons dict pour luy, & les accidens & jugemens incertains des biens & des maux de ce monde, que nous ne congnoissons jamais, mais les appetons ou fuyons sans congnoistre. Et repetans des choses dessusdictes, ce que nous esperons des biens eternels hors de ce monde, & attendons par la grace & misericorde de Dieu avoir une fois là sus, il est tresraisonnable, en tous les trois genres d'office, de moderer l'ennuy & douleur de son absence, pour la contemplation du grand bien qui luy est advenu. Et, si luy estant en vie corporelle, pour luy faire service en choses mondaines & vaines, nous eussions volontiers souffert beaucoup de travaulx, & porté beaucoup de peines & pertes, nous debvons plus facilement & raisonnablement pour son heureuse fin, & pour les biens dont il est croyable ou vraysemblable qu'il jouist, estimer peu de dommage que nous recevons de sa mort, à la comparaison du bien qu'il reçoit. Et à dire la verité, cest abusé intemperément de la licence de se plaindre quand en ung grand bien & inestimable des personnes qui nous

defaillent, & de nos amis, à qui nous sommes obligez, nous avons plustost dueil pour nous, & nous plaignons plustost de nostre mal, que nous ne nous resiouissons de leur bien. Et est cela non seulement contre l'office d'ung Chrestien, mais aussi contre le debvoir d'ung bon ami. Et tant toutesfois que la perte nous touche, parlant de ce monde, comme en ce monde, il nous a laissé cause pour nous consoler & reconforter abondamment. C'est le Roy son filz, la vraye effigie & image vifve de luy; duquel les biens corporels & spirituels sont congneuz manifestement, la grandeur du cueur & hardiesse esprouvée en plusieurs lieux, à la premiere charge qu'il eut du feu Roy au camp d'Avignon, en l'envie qu'il avoit de bien faire pour le Roy & le royaume. En Piedmont, ayant forcé (sur l'armée de l'Empereur) le passage des monts, & passé devant le feu Roy, en la deliberation qu'il eut & pensée de combattre ses ennemis; comme au retour du revitaillement de l'Andreci, & à Iaillon, & à Boulongne. Et sa doulceur & debonnaire nature experimentée demonstre assez que la bonté & vertu du filz ne sera point moindre que celle du pere, & qu'il est digne de posseder l'heritage de la benediction que son pere luy a donnée par trois

fois à sa mort, tesmoignant de l'obeïssance & reverence qui luy avoit portée : qui est le premier commandement, avec promesse de remuneration, comme dit saint Pol. *Ephes. 6.* Il est tout certain que ung tel filz, filz d'ung tel pere, ayant benediction de Dieu & du pere si bon Roy & si bon maistre, ne peult estre autre, s'il ne degeneroit. Or degenerer ne peult il, pour trop de gaiges qu'il nous a desia conſignez de l'imitation de la douceur & grandeur du pere. Duquel s'il a observé la reverence & obeïssance en sa vie, s'il a servi & sollicité sa fanté en sa maladie, & luy a tousiours assisté & soulagé jusques à la mort, si nous avons veu & voyons encores la reverence qu'il ha en la memoire de luy, estimez vous qu'il soit possible qu'il abandonne ce que son pere a tant aimé ? Il n'est point à croire, ne qu'il face moins de bien ny au royaume, ny aux serviteurs de son pere, ny aux lettres, ny aux armes, ny aux vertus, que son pere mesme. Il a commencé les rudimens de son regne par le soulagement de son peuple. Ne croyez point qu'il face moins pour le demeurant. Par ainsi, en la memoire & recordation de l'heureuse fin & Chrestienne du feu Roy nostre bon maistre, en la persuation de son salut, & en l'experience certaine de la bonté du Roy à present

present son filz, nous devons avoir esperance de tous biens, & non seulement nous reconforter, mais davantaige nous resiouir, louer, & rendre graces à Dieu, qui a faict ce bien à ce treschrestien royaume, que d'ung tresbon pere nous avons ung tresbon filz assis & regnant sur le siege de sa maison, & prier Dieu qu'il ait (comme nous pensons) avec luy en sa gloire les ames du pere & ses enfans morts & fasse grace au filz nostre Roy d'administrer en longue & heureuse vie, selon son commandement, la charge qu'il ha, & vueille garder & diriger son sang, & donner finalement & à eulx & à nous tous venir en la gloire celeste par nostre Seigneur Iesus Christ, qui vist & regne avec son pere & son saint Esperit eternellement & par tous les siecles des siecles. Amen.

F I N.



V